

Les feux tricolores ont pour but de gérer les conflits et d'assurer la sécurité des piétons et des usagers. Il est de la responsabilité du gestionnaire de maintenir les installations tricolores, et de veiller à ce que la réglementation soit respectée.

Réf. réglementaires : le code de la route notifie que toute gêne ou masquage des feux tricolores peut être puni par la loi et sanctionné par une amende

Article R417-9 : en tant qu'aménageur, le stationnement créé ne doit pas être un masque à la visibilité.

Recommandations nationales : CEREMA

Fiches réflex : ligne d'effet des feux-Sas vélo

Positionnement des feux tricolores

Les feux tricolores doivent être implantés et orientés pour être vus par l'ensemble des usagers. Ils doivent être positionnés de manière à être visibles par les conducteurs à grande distance, environ 50 m en milieu urbain.

Les feux tricolores ne doivent jamais être masqués, même partiellement.

Attention notamment :



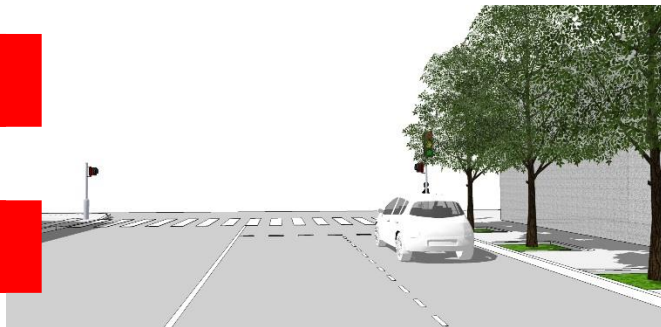
- aux panneaux de signalisation, des affiches implantées en amont des feux ou sur les lanternes des feux ;
- aux palissades de chantiers ;
- au non respect des distances entre le positionnement des feux tricolores et les arbres. Ces derniers grossissent avec le temps et viennent à cacher la signalisation ;
- au positionnement de la ligne d'effet des feux.



©Google maps



©Google maps



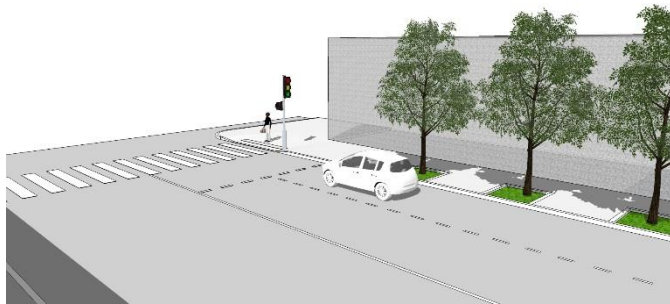
©Métropole de Lyon- SEPR



Implantation des supports de feux

Le support de feux doit être implanté, sur trottoir, à 50cm du bord du fil d'eau.

Végétation masquant la signalisation lumineuse



La végétation masque complètement la visibilité de la lanterne du feu. N'ayant pas de rappel de feux sur la gauche de la voie, les automobilistes voient le feu dans les dix derniers mètres.

Conséquences

- Cela entraîne des freinages tardifs très dangereux.
- Choc arrière de VL.

Recommandations

- A la plantation ne pas aligner les troncs et les mâts de signalisation.
- Laisser une **distance suffisante, au moins 5m entre le support de feux et l'arbre** entre arbres et mâts de signalisation pour prendre en compte le développement de la végétation
- Élaguer régulièrement les arbres d'alignement et tailler les arbustes

Végétation masquant la signalisation lumineuse des feux vélo



©Google maps



CONTACT :
DDUCV
Direction Voirie, Végétal, Nettoyement (VVN)
Mobilité Urbaine

GRAND LYON
la métropole